

Note du Conseil CEE sur les relations entre le Portugal et la Communauté (Bruxelles, 10 novembre 1962)

Légende: Le 10 novembre 1962, le secrétariat général des Conseils des Communautés européennes rédige une note à l'attention du président du Conseil sur les relations entre le Portugal et la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1963. Pièces concernant les relations de la CEE avec le Portugal, CM2/1963-986.

Conseil CEE-Session des 13/14 novembre 1962, Note à l'attention de M. le Président - Point III/Restreint: Relations entre le Portugal et la Communauté. Bruxelles: Secrétariat général des Conseils des Communautés européennes, 10.11.1962. 1 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_conseil_cee_sur_les_relations_entre_le_portugal_et_la_communaute_bruelles_10_novembre_1962-fr-6bb82466-7a2f-4c8c-a837-d4bbc3873b7f.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Note du Conseil CEE sur les relations entre le Portugal et la Communauté (Bruxelles, 10 novembre 1962)

CONSEIL CEE

Session des 13/14 novembre 1962

NOTE

à l'attention de M. le Président

Point III/Restreint: Relations entre le Portugal et la Communauté

Les délégations française et néerlandaise ont informé le Comité des Représentants Permanents d'une démarche du Ministre portugais, M. CORREA de SILVA auprès de leurs Gouvernements respectifs à propos de la demande portugaise introduite le 18 mai 1962 "d'établir les termes de la collaboration que le Gouvernement portugais voudrait voir s'établir dans un avenir prochain entre le Portugal et l'ensemble des pays de la Communauté"; en effet, le Gouvernement portugais a exprimé le souhait d'être invité par le Conseil à une audition analogue à celles qui ont eu lieu avec l'Autriche, la Suisse et la Suède, qui pourrait se tenir au commencement de l'année prochaine et au cours de laquelle le Gouvernement portugais pourrait exposer ses vues au sujet d'une association éventuelle du Portugal à la Communauté sur base d'un accord s'inspirant de celui conclu avec la Grèce.

Le Comité des Représentants Permanents est convenu d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa réunion des 15/16 novembre, la délégation française se réservant toutefois le droit de soulever éventuellement ce point sous "Divers" au cours de la réunion restreinte du présent Conseil.